Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-253502603-20260930-CS_2026_63-DE

Comité Syndical du 30 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à 17h30, le Comité du syndicat Eau du Pays de Fougères, dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle de réunion à l'étage au 10 rue Louis Lumière, sous la présidence de Monsieur COUASNON Hubert, Président.

Date de convocation : 26 septembre 2026 Date d'affichage : 26 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres : votants ↳ 23 présents ↳21 procurations ↳ 2

COLLECTIVITES	TITULAIRES	Présence	SUPPLEANTS	Présence
FOUGERES AGGLOMERATION (Production et Distribution)	BUFFET Roger	X	BOUFFORT Patrick	X
	COUASNON Hubert	X	CHATAIGNER Eric	
	DUCHATELET Catherine *(procuration de M. MIROUX)*	X	GUERIN Benoit	
	FESSELIER Gilbert	Excusé	LEBANSAIS Rémy	X
	FORET Alain	X	LEBOUVIER David	
	GILLES Christophe	X	LEFEUVRE Christian	X
	GODEUX Wilfrid	Excusé	LETOURNEUR David	
	GUILLARD Hervé	Excusé	LEULIETTE Arnaud	
	JEANNE Aline	X	MARIE Patrice	
	LEFEUVRE Diana	Excusée	MARTIN Julien	
	MIROUX Yvan *(pouvoir à Mme DUCHATELET)*	Excusé	POTIER Denis	
	POSTE Olivier	X	SOULA Christophe	X
	SALMON Florian	X	TABURET Micheline	
Syndicat des eaux d'ANTRAIN (Production)	DUFEU Gérard	Excusé	HAMEL Eric	
	GORE Laurent	X	LE GAC Matthieu	
	HOUDUS Emmanuel	X	NGUYEN-QUAN Christian	Excusé
Syndicat des eaux du COGLAIS (Production)	GOUDAL Patrice	X	BRARD Hervé	
	GAIGNE Olivier *(procuration de M. JANVIER)*	X	LAIZE-BLANC Armelle	
	HAMARD Pierrick		LOISEAU Hervé	
	JANVIER Thomas *(pouvoir à M. GAIGNE)*	Excusé	PRIOUL Joëlle	
	MANCEAU Denis	X	REGNAULT Pascal	Excusé
Commune de CHAUVIGNE (Production et Distribution)	FRETAY Thierry	X	PICHOT Sylvie	
Commune de RIMOU (Production et distribution)	TISON Yves	X	DARDENNES Stéphane	
Commune de ROMAZY (Production et Distribution)	BATTAIS Loïc	X	DUBOIS DE LA COTARDIERE Valentin	
Commune de ST-REMY-DU-PLAIN (Production et Distribution)	COQUELIN Emile	X	RAPINEL Stéphane	

Assistaient également à la séance : Mmes MISERIAUX Jessica et JUTZET Céline, SEPF
M. ISAMBERT Christian, SMG Eau35

Secrétaire de séance : M. GILLES Christophe

Mme LEFEUVRE Diana et M. FESSELIER Gilbert sont excusés à parti de la délibération n°2026.60.

*****

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-253502603-20260930-CS_2026_63-DE

Eau du Pays de Fougères
Comité Syndical du 30 septembre 2026

N°2026.63 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE POMPAGE ET DE TRANSPORT DES EAUX BRUTES DE LA CARRIERE DU ROCHER COUPE A LA NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE – ATTRIBUTION DU MARCHE

****

Monsieur le Président rappelle qu'une étude de faisabilité pour l'utilisation des eaux de la carrière du Rocher Coupé comme source d'eau brute complémentaire pour la nouvelle usine de production d'eau potable à Fougères a été réalisé courant 2023.

Suite à cette étude, et afin de réaliser les travaux préconisés dans celle-ci, le Syndicat a souhaité être assisté par le cabinet ADM Conseil dès juin 2025, afin de recruter un maître d'œuvre pour cette opération.

A ce stade, plusieurs opérations de travaux sont envisagées pour un coût global estimé entre 1 600 000 € HT et 2 700 000 € HT, selon le scénario retenu à l'issue de la phase Avant-Projet :

Scénarios prise d'eau de la carrière	Estimation du coût € HT
Solution 1 : prise d'eau flottante	Entre 500 000 € HT et 900 000 € HT
Solution 2 : tour d'eau sur berge ou à proximité	
Solution 3 : bras articulé avec pivot sur flotteur	

Scénarios canalisation de transfert	Tracé canalisation par le sud du Nançon	Tracé canalisation par le nord du Nançon
Diamètre de la canalisation : DN 250 mm	1 115 000 € HT	1 100 000 € HT
Diamètre de la canalisation : DN 400 mm	1 760 000 € HT	1 750 000 € HT

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne suivant une procédure adaptée le 18 août 2026. La date limite de remise des plis était fixée au 18 septembre2026. A l'issue de cette consultation, trois entreprises ont déposé une offre technico-économique. L'analyse des offres a été réalisée par le Cabinet ADM Conseil.

Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse a été présentée par l'entreprise OKARE Ingénierie à l'issue de l'analyse des offres ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise OKARE Ingénierie pour un montant de 79 800 € HT ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer le marché correspondant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le secrétaire de séance
Christophe GILLES

Fait et délibéré à La Selle en Luitré
Le 30 septembre 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Hubert COUASNON